

DÉLIBÉRATION N°2021-03

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le lundi 15 février 2021 à 11h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence, M. Michel BISSIÈRE, Président d'Arsud, étant présent dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Julien **AUBERT** - M. Robert **BÉNÉVENTI** - M. Michel **BISSIÈRE** –
Mme Christiane **BOURBONNAUD** - Mme Chantal **EYMEOUD** –
Mme Aurélie **FERRIER** - M. Richard **GALY** - M. Michel **KELEMENIS** –
Mme Jehanne **MARROU** - Mme Agnès **RAMPAL** - M. Jean-Pierre **RICHARD**-
M. Philippe **VARDON** - Mme Brigitte **VIRZI-GONZALEZ**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

M. Pierre **DUSSOL** par Mme Jehanne **MARROU**
M. Christian **ESTROSI** par M. Robert **BÉNÉVENTI**
Mme Bénédicte **LEFEUVRE** par M. Michel **BISSIÈRE**
Mme Elodie **PRESLES** par M. Michel **KELEMENIS**

ÉTAIENT ABSENTS

Mme Laurence **CABROL** - Mme Josy **CHAMBON** –
Mme Marion **COUTRIS** - M. Geoffrey **DAVID**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

Vu la délibération n°2020-06 du Conseil d'Administration du 20 février 2020 adoptant le changement de dénomination sociale de l'établissement public administratif,

Vu la délibération n°2020-23 du Conseil d'Administration du 5 juin 2020 adoptant le Budget Primitif 2020,

Vu les délibérations 2020-38, 2020-39 et 2020-40 du 1^{er} octobre 2020 concernant l'intégration des résultats de l'Arcade dans la comptabilité d'Arsud,

Vu la délibération n°2020-63 du Conseil d'Administration du 22 décembre 2020 adoptant la Décision Modificative 2020,

Vu l'autorisation spéciale n°1 de virement de crédits de chapitre à chapitre en date du 17 janvier 2020,

Vu la délibération 2021-02 du 15 février 2021 adoptant le Compte de Gestion 2020,

Le Conseil d'Administration délibérant sur le Compte Administratif dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, la décision modificative de l'exercice et l'autorisation spéciale de virement de crédits 2020,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'arrêter les résultats
- D'arrêter la présentation du Compte Administratif faisant apparaître les résultats suivants sur la base des prévisions budgétaires :

SECTION de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	5 468 992,02
Recettes	5 241 542,13
Résultat de l'exercice	-227 449,89
Excédent antérieur reporté	873 210,68
Excédent cumulé	645 760,79

SECTION d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	369 659,24
Recettes	683 565,75
Résultat de l'exercice	313 906,51
Excédent antérieur reporté	559 444,89
Excédent cumulé	873 351,40
Reste à réaliser Inv. Dépenses	3 272 124,68
Reste à réaliser Inv. Recettes	2 458 000,00
Résultat global d'investissement	59 226,72

L'exercice 2020 présente, pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

Résultat de l'exercice							
					Investissement	Exploitation	Total cumulé
RECETTES		Prévisions budgétaires totales	A	3 822 389,89	6 133 707,09	9 956 096,98	
		Titres de recettes émis (Y compris recettes rattachées à l'exercice)	B	683 565,75	5 241 542,13	5 925 107,88	
		Restes à réaliser	C	2 458 000,00		2 458 000,00	
DEPENSES		Autorisations budgétaires totales	E	3 822 389,89	6 133 707,09	9 956 096,98	
		Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	F	369 659,24	5 468 992,02	5 838 651,26	
		Restes à réaliser	G	3 272 124,68		3 272 124,68	
RESULTAT		Résultat de l'exercice					
		(B-F) Excédent		313 906,51		86 456,62	
		(F-B) Déficit			227 449,89		

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent inscrit au BP 2020	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	559 444,89	313 906,51	873 351,40
Exploitation	873 210,68	-227 449,89	645 760,79
Total	1 432 655,57	86 456,62	1 519 112,19

Cette présentation n'est pas conforme au Compte de Gestion établi par Madame le payeur régional.

En effet, l'excédent d'investissement reporté au compte 001 du budget 2020 a intégré à tort les provisions inscrites au compte 1518 pour 36 763,58 € dans la comptabilité de l'ARCADE. En M71, les provisions inscrites sur les comptes de bilan sont comptabilisées semi-budgétairement. Elles ne doivent pas être incorporées au résultat.

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2020 ne pouvant plus être ajustées après la date limite de réception au 25 janvier 2021 en préfecture, le montant réel de la reprise de l'excédent d'investissement, 836 587,82 €, sera corrigé pour l'exercice 2021 dans le cadre de la délibération d'affectation des résultats 2020 et de l'élaboration du BP 2021,

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser :

Restes à réaliser Investissement	
Dépenses	3 272 124,68
Recettes	2 458 000,00

- D'approuver le Compte Administratif 2020 d'Arnaud tel qu'il figure en annexe.

Après en avoir délibéré, adopté à 16 voix (12 présents + 4 procurations) et 1 abstention.
Fait à Bouc-Bel-Air, le 15 février 2021

**Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE**

